

ARRETÉ MUNICIPAL

AR_007_2026

Portant tableau d'avancements de grade

Le Maire de Regnière-Ecluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2018/11 en date du 30/03/20218 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial du 05/02/2018,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 05/06/2025 après avis du comité social territorial du 13/05/2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

- I. Cadre d'emplois : Adjoint technique territoriaux
- Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
1 – HORNOY CHRISTOPHE	01/07/2026

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancements.

Fait à Regnière-Ecluse,
le 25/06/2026

Le Maire,

Patrick BOST

